Délibération du Conseil Communautaire

Le 05 novembre 2026 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à Ribérac sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 30 octobre 2026 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	60	
Titulaires présents	47	Allain Tricoire-Jean-Pierre Prigul-Martine Pistarino-Claude Faguet-Françoise Bourgoin-Christèle Durieux-Pascal Devars-Patrick Gérard-Saigne-Monique Boineau-Serrano-Jean-Bruno Deroulede-Murielle Cassier-Didier Bazinet-Michel Desmoulin-Frédéric Beauvier-Luc Chapuzet-Laëtitia Masclet-Philippe Bogaert-Hervé Toussaint-Gérard Gobert-Michel Séjourné-Jean-Jacques Després-Ludovic Gillaizeau-Francis Lafaye-Clément Le Mercier-Gilles Mercier-Nicolas Platon-Christine Laurent-Dominique Caillou-Danièle Delpey-Jean-Pierre Chaumette-Francis Duverneuil-Virginie Mouche-Jean-Pierre Paretour-Joël De Luca-Gérard Caignard-Fabrice Boniface-Brigitte Pourtier—Thierry Bacus-Priça Mortier-Florent Simon-Julie Bordet-Denis Ferrand-Mélanie Célérier-Joëlle SaintMartin-Marion Lafaye-Patrick Lachaud-Pierre-Albert Benedetti
Titulaires absents	13	Fabrice Jaubert-Géry Denis-Cécily Bergier-Uriel Gadessaud-Stéphane Durousseau-Franck Blanchardie-Philippe Chotard-Karine Incadona-Christophe Rossard-Pierre Guigné-Jean-Claude Arnaud-Guiillaume Durand-Régis Defraye
Suppléants présents	1	Régine Gauthier pour la commune de Paussac et Saint Vivien
Procuration	8	Cécily Bergier à Christine Laurent Uriel Gadessaud à Nicolas Platon Stéphane Durousseau à Dominique Caillou Franck Blanchardie à Allain Tricoire Christophe Rossard à Jean-Pierre Chaumette Pierre Guigné à Didier Bazinet Guillaume Durand à Florent Simon Régis Defraye à Marion Lafaye

DELIBERATION N° 2026 /159 : (Code Nomenclature /8-4)
DATE : 05 NOVEMBRE 2026
RAPPORTEUR : Didier Bazinet
OBJET : Contractualisation avec la Région Nouvelle-Aquitaine – Contrat de Développement et de Transitions (C.D.T.), période 2026-2028 – Engagement de l'EPCI et désignation du Pays Périgord Vert comme structure porteuse.

La Région Nouvelle-Aquitaine engage un nouveau cycle contractuel avec le territoire de projet « Pays Périgord Vert » et les six Communautés de communes qui le composent. Ce Contrat de Développement et de Transitions (C.D.T.) sera mis en œuvre sur la période 2026-2028.

Le C.D.T. repose sur les règlements d'intervention des politiques sectorielles ainsi que sur le règlement de la politique contractuelle territoriale, voté en séance plénière du Conseil Régional le 2 avril 2026.
Il s'appuie également sur une stratégie territoriale co-construite et validée par les six communautés de communes du périmètre et l'association Pays Périgord Vert.
Les modalités d'intervention régionale pourront évoluer en cours de contractualisation, en cohérence avec l'évolution des politiques régionales et les décisions budgétaires votées lors des séances plénières du Conseil Régional.
Sous réserve du respect des conditions d'éligibilité, ce contrat permettra aux intercommunalités et aux communes du Pays Périgord Vert de bénéficier d'accompagnements régionaux, notamment financiers.

Afin de finaliser le Contrat de Développement et de Transitions 2026 2028, entre la Région Nouvelle-Aquitaine et le territoire de projet « Pays Périgord Vert », il est nécessaire que les communautés de communes du périmètre susvisé valident leur engagement dans cette nouvelle contractualisation et désignent l'association Pays Périgord Vert comme structure porteuse et animatrice de celle-ci.

Le conseil communautaire à l'unanimité décide :

- de valider l'engagement de la Communauté de communes du Périgord Ribéracois dans la contractualisation 2026-2028 avec la Région Nouvelle-Aquitaine ;
- de désigner le Pays Périgord Vert comme structure porteuse de cette contractualisation 2026-2028, à l'échelle du territoire de projet définie par la Région ;
- de participer à l'élaboration, au suivi et à la gouvernance de ce contrat ;
- d'autoriser le Président de la Communauté de communes du Périgord Ribéracois à signer les documents en lien avec le Contrat de Développement et de Transitions 2026-2028.

Décision du Conseil Communautaire :
Votes pour : 56
Votes contre : 0
Abstention : 0

Publié le : 12/11/2026
Signé électroniquement le 10/11/2026 à 20:30
Par Didier BAZINET

Le secrétaire de séance du 05 novembre 2026
Nicolas Platon

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PÉRIGORD RIBÉRACOIS
B.P. 10
Rue Couleau
24600 RIBÉRAC

la Communauté de
'érigord Ribéracois

Signature numérique de Didier BAZINET
PRESIDENT
Le 10/11/2026 20:31:26